

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-3-11

Séance du vendredi 4 juillet 2008

### **PARTICIPATION AU PROJET INTERREG IV-A "Amélioration de la coopération tarifaire dans la région des Trois Frontières"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve une participation globale de 4 167 € à la Société de Transports Publics de LÖRRACH, Région Verkehrsbund LÖRRACH GmbH pour le projet Interreg IV-A "Amélioration de la coopération tarifaire dans la région des Trois Frontières" pour la période 2008-2010. L'incidence financière est prévue sur le chapitre 65, nature 6568 fonction 81 enveloppe 105147. En cas de non versement en 2008, la subvention devra faire l'objet de réinscription lors des DM1 avant paiement ;
- autorise le Président du Conseil Général à signer la notification de cofinancement jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions